

Annexe technique au cahier des charges : missions des EMH au sein des EHPAD¹

Le fil conducteur des missions et activités des IDE hygiénistes (IDEH), intervenant dans les EHPAD, s'appuie principalement sur :

- le DAMRI² (Démarche d'Analyse et de Maîtrise du Risque Infectieux) respectif de chaque EHPAD ;
- une logique de santé publique régionale en lien avec des non conformités identifiées lors des évaluations de la maîtrise du risque infectieux et des recommandations nationales.
- la stratégie nationale 2022 2025 de prévention des infections et de l'antibiorésistance³

Le CPIas des Hauts de France est la ressource régionale pour l'expertise, le conseil et le soutien des missions des IDE hygiénistes.

1. Réaliser un état des lieux du risque infectieux

La gestion du risque infectieux en EHPAD commence par la mise en place d'une démarche d'analyse des risques selon le processus décrit dans le DAMRI (démarche d'analyse et de maîtrise du risque infectieux).

L'objectif du DAMRI est de permettre à tout EHPAD de cartographier son risque infectieux, de mesurer son niveau de maîtrise et de mettre en place un plan d'actions d'amélioration hiérarchisées. Il est, de plus, un outil support de communication.

L'engagement dans la démarche requiert les mesures organisationnelles suivantes :

- la désignation d'un interlocuteur au sein du trinôme direction, médecin coordonnateur et infirmier(e) coordinateur (trice) ou cadre de santé de l'EHPAD ;
- la création d'un comité de suivi composé au minimum du directeur, du médecin coordonnateur, de l'infirmier(e) coordinateur (trice) ou cadre de santé et de l'IDEH.

Ce comité fait des points réguliers sur l'avancée de l'établissement dans la démarche permettant d'opérer les ajustements nécessaires. Il assure une bonne communication des décisions à chaque étape, des résultats obtenus et des éventuels réajustements du plan d'actions à tous les acteurs concernés (les personnels, les professionnels intervenant dans l'établissement, les résidents, leurs familles, les bénévoles et les différents partenaires).

¹ https://www.preventioninfection.fr/?jet_download=7b4fa5abb898a7edb1c73c764ead1f039b7bce73

² damri.chu-besancon.fr

³ https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_nationale_20222025_prevention_des_infections_et_de_l_antibioresistance.pdf

2. Renforcer et promouvoir les bonnes pratiques en termes d'hygiène

2.1 Contribuer à l'élaboration des protocoles de bonnes pratiques

- a) Protocoles de base :
 - Précautions standard
 - Précautions complémentaires
- b) Protocoles en lien avec les risques épidémiques : IRA, GEA, Gale, ICD, ...
- c) Protocoles et outils d'aide à l'observance en lien avec les soins techniques (actes infirmiers) :

Ex : pose de cathéter veineux périphérique ou de cathéter sous cutané, sondage à demeure, entretien des Dispositifs Médicaux, ...
- d) Protocoles en lien avec l'environnement :

Ex : entretien des locaux, circuit des déchets et du linge propre et sale, maîtrise du risque lié à l'eau
- e) Protocoles en lien avec la restauration :

Ex : distribution des repas, entretien des chariots de distribution des repas, des réfrigérateurs, des micro-ondes, des bouilloires, ...

2.2 Former les personnels aux bonnes pratiques

- a) Faire un état des lieux des personnels formés au cours des 5 dernières années (thématiques traitées, organismes formateurs, durée, dates de formation)
- b) Etablir un plan annuel de formation :
 - sur les précautions « standard » et complémentaires
 - pour l'entretien des locaux (si non externalisé)
 - au regard des besoins prioritaires identifiés dans le DAMRI
 - pour les nouveaux arrivants (bonnes pratiques de base)
- c) Prévoir des formation-actions à partir d'observations de pratiques professionnelles lorsqu'il s'avère difficile de libérer les agents pour des formations.

2.3 Sensibiliser les personnels à la prévention

- a) Vaccination contre la grippe, la COVID, ...
- b) Utilisation des tests rapides d'orientation diagnostique (TROD)
- c) Lutte contre les bactéries multi et hautement résistantes : mesures de prévention de la transmission

2.4 Conseiller et orienter

L'EMH pourra conseiller et orienter la structure sur les actions suivantes :

- ✓ Appels d'offre pour les produits détergents /désinfectants et matériel de bionettoyage

- ✓ Achat de matériels (ex : lave bassin, chariot de soins, ...) et de mobiliers (fauteuils, ...)
- ✓ Protection des chantiers en cas de travaux
- ✓ Formalisation des circuits
- ✓ Conseils sur l'architecture

2.5 Encadrer l'évaluation des bonnes pratiques à l'aide d'outils validés

- a) Evaluer périodiquement la maîtrise du risque infectieux pour mesurer la progression par des audits, notamment sur la mise en œuvre des précautions standard
- b) Définir et mettre en œuvre les modalités de retour d'expérience à l'issue d'une épidémie

3. Optimiser le recueil et l'utilisation des données de surveillance

3.1 Promouvoir et encourager l'organisation du repérage des Infections Associées aux Soins (IAS) en participant aux enquêtes de prévalence

3.2 Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des signalement et d'alerte en cas d'épidémie⁴

4. Bilan des activités

Chaque IDE hygiéniste doit réaliser un bilan annuel d'activités et récupérer les indicateurs d'activités des EHPAD selon un modèle régional. Ces derniers sont transmis à l'ARS et au CPias pour l'élaboration de la synthèse régionale et la poursuite de l'amélioration de la prévention du risque infectieux en EHPAD.

⁴ Conformément à l'article L 1413-14 du code de Santé Publique